

- Il est possible de ne préparer qu'un bloc de compétences ou de se former **bloc par bloc**. Le coût horaire est appliqué au *prorata* du volume horaire suivi.
- **Pour les nouveaux candidats** : contrat de formation en référence au tableau ci-dessus (tarifs p. 33).
- **Pour les stagiaires actuels et futurs du DUFP** : les nouvelles modalités de validation du DUFP complétées par la validation au choix d'un des blocs A à C permettent d'obtenir la certification tout en bénéficiant de l'accès à la poursuite vers la licence canonique.
- **Pour les stagiaires actuels et futurs du DUER** : les nouvelles modalités de validation du DUER complétées par la validation des blocs A à D permettent d'obtenir la certification tout en bénéficiant de l'accès à la poursuite vers la licence canonique.
- **Pour les diplômés du DU laïcité, mention aumônier** : la certification est accessible via un complément de formation à définir avec le candidat, pour un volume d'environ 200 heures.
- **Pour les anciens diplômés de l'IPER (DUER, DUFP, CUPS)** : l'obtention de la certification est soumise à des critères définis par la commission de certification selon les parcours.
- Les modalités de validation des blocs seront précisées dans un document remis au candidat.
- L'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience pourra être demandé et étudié. Le candidat se verra préciser ce qui est acquis par la VAE et ce qui doit l'être par la formation. Le contrat de formation sera soumis à la tarification horaire en vigueur pour les modules du titre.